



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-138223>

Département(s) de publication : **56**

Annonce n° **24-138223**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : EPTB Eaux et Vilaine

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Travaux de réalisation d'un dispositif anti-salinité à l'écluse du barrage d'Arzal

Description : Travaux de réalisation d'un dispositif anti-salinité à l'écluse du barrage d'Arzal

Identifiant de la procédure : e0987f8a-95f0-4c1d-b727-ad48b936bb37

Identifiant interne : PPP1P6-131/4169/2025-1

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45247200 Travaux de construction de barrages et d'ouvrages fixes similaires

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 12,400,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Justification du non allotissement : Comme le permet l'article L2113-11 du Code de la Commande Publique, le maître d'ouvrage a choisi de ne pas allotir le présent marché au motif que la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations. En effet, les travaux envisagés pour la partition de l'écluse d'Arzal ne se limitent pas à des travaux classiques de rénovation,

mais consistent en des améliorations fonctionnelles de l'ouvrage, impliquant des modifications substantielles et des solutions innovantes par rapport aux techniques actuellement utilisées. L'objectif principal de ces travaux est d'assurer la qualité de l'eau douce dans le plan d'eau amont, qui alimente l'usine d'eau potable de Vilaine Atlantique. Actuellement, à chaque écluse, une portion d'eau salée pénètre dans la Vilaine. En période d'étiage, lorsque les ouvertures de l'écluse sont les plus fréquentes, la concentration en chlorures devient trop élevée, entraînant l'arrêt de l'écluse. La solution proposée vise à stopper ces incursions d'eau salée. Pour ce faire, l'eau salée, plus dense, sera pompée au fond de l'écluse grâce à une station de pompage, couplée à l'installation d'une vanne sectorielle de 13 mètres de large sur 10 mètres de hauteur, permettant l'ajout laminaire d'eau douce dans le sas. Cette opération nécessite une gestion précise et coordonnée par des systèmes automatisés et suppose l'intégration fonctionnelle de divers domaines techniques (génie civil, vantellerie, pompage, automatisme) qui exige une coordination étroite entre eux, ce qui rend l'allotissement inapproprié et risquerait de nuire à l'efficacité et à la qualité des résultats attendus en rendant à la fois l'exécution des prestations techniquement difficile et financièrement plus coûteuse. Contraintes particulières liées à l'exécution des travaux :

- Planning d'exécution des travaux strict (cf. jalons temporels)
- Continuité de service :
 - o Maintien du fonctionnement du barrage pendant toute la durée des travaux hors d'eau au niveau de l'écluse (vannes, siphons, passe à poissons et rampes à anguilles, éclairage, signalisation, etc.)
 - o Maintien du fonctionnement du barrage et de l'écluse pendant la période estivale des travaux (Pâques 2026 inclus à fin vacances de Toussaint 2026)
- Contraintes environnementales et réglementaires :
 - o Travaux soumis à autorisation environnementale : procédure en cours. Nécessité d'avoir l'autorisation préfectorale pour débiter les travaux
 - o Application des mesures EVITER COMPENSER REDUIRE en phase travaux définies dans le DAEU
 - Aléa hydraulique fluviale et maritime lié à l'exécution des travaux à l'interface estuaire/Vilaine en périodes estivales et hivernales

Critères de jugement des candidatures et leur pondération : La note globale de la candidature est obtenue grâce à la formule suivante : $\text{Note globale sur 100} = (\text{Note totale « Capacités économiques et financières »} \times 3) + (\text{Note totale « Capacités techniques et professionnelles »} \div 2)$ Le critère Capacités économiques et financières est noté sur un total de 45 points comme suit :

- Sous-critère 1° : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du groupement et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création des entreprises du groupement ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles Le chiffre d'affaires (CA) minimum annuel du groupement doit être de 24,8M €.
- Sous-critère 2° : Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
- Sous-critère 3° : Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi FOURNI CONFORME = 5 points ABSENT ou NON CONFORME = 0 point
- Le critère Capacités techniques et professionnelles est noté comme suit :

Références (Liste des travaux exécutés) : note maximale 46 points

Adéquation des moyens humains et matériels : note totale maximale 64 points décomposés en 4 sous-critères :

- Sous-critère 1 : Organigramme du groupement. Note maximale 4 points.
- Sous-critère 2 : Qualification et expérience des interlocuteurs principaux. Note maximale 10 points
- Sous-critère 3 : Composition et qualification des équipes envisagées pour exécuter le chantier détaillées pour chacun des métiers. Note maximale 36 points.
- Sous-critère 4 : Description et adéquation du matériel d'exécution. Note maximale 14 points

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : (voir DUME ou DC1-DC2)

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Travaux de réalisation d'un dispositif anti-salinité à l'écluse du barrage d'Arzal

Description : Travaux de réalisation d'un dispositif anti-salinité à l'écluse du barrage d'Arzal

Identifiant interne : 2025-1_1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45247200 Travaux de construction de barrages et d'ouvrages fixes similaires

Options :

Description des options : PSE obligatoire ():Sur le volet Electricité, automatisme et supervision : • PSE1 : rénovation du Groupe électrogène existant • PSE2 : Remplacement du groupe électrogène • PSE3 : Supportage du chemin de câbles de la galerie des fluides • PSE4 : Remplacement des chemins de câbles et liaisons associées de la galerie des fluides

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Barrage d'Arzal-Camoel

Ville : ARZAL

Code postal : 56190

Subdivision pays (NUTS) : Morbihan (FRH04)

Pays : France

Informations complémentaires : Barrage d'Arzal-Camoel

5.1.3 Durée estimée

Durée : 26 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 12,400,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : 1° Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; Les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans mais moins de 8 ans seront pris en compte.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : 2° Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : 3° Pour les marchés publics de travaux, l'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : 4° Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : 5° La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : 6° Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ; En particulier les certifications minimums suivantes ou équivalents sont requises : • CACES adaptés aux engins utilisés • AIPR Opérateur et Concepteur • Qualifications FNTP : 232 Travaux terrassement courant 514-515 Réseaux d'assainissement 332 Revêtements en matériaux enrobés pour trafic normal 1132 Ouvrages de technicité courante en milieu maritime ou fluvial 166 Étanchéité des ouvrages du génie civil de l'eau 713 Sciage-Forage 5162 Pose de canalisations à écoulement à surface libre de toute section DN ≤ 600 mm 5191 Construction d'une canalisation de refoulement d'eaux usées ou pluviales DN ≥

250 mm 5431 Eaux pluviales – Stations d'un débit ≥ 1 m³/s • Qualifications
QUALIFELEC : o CFMGTI : Courants Faibles Moyen Gros Tertiaire Industrie - classe
4 ou 5 ou équivalent o MGTI : Moyen Gros Tertiaire Industrie - classe 4 ou 5 avec
mention AUT (automatisme) ou équivalent

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Les bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété. Le candidat sera un groupement unique ayant pour mandataire l'entreprise de génie-civil.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 4

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Coût

Description : Prix

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Pondération (points, valeur exacte) : 60

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Description de la garantie financière : Garantie de parfait achèvement (retenue de garantie de 5 % du montant initial du marché (taxes comprises))

Date limite de réception des demandes de participation : 13/01/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 120 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional pour le règlement amiable des marchés publics

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : EPTB Eaux et Vilaine

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui reçoit les demandes de participation : EPTB Eaux et Vilaine

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : EPTB Eaux et Vilaine

Numéro d'enregistrement : 25440124300012

Adresse postale : Boulevard de Bretagne

Ville : LA ROCHE-BERNARD

Code postal : 56130

Subdivision pays (NUTS) : Morbihan (FRH04)

Pays : France

Point de contact : Profil Acheteur <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Adresse électronique : contact@eaux-et-vilaine.bzh

Téléphone : +33 299908844

Adresse internet : <https://www.eptb-vilaine.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Comité consultatif interrégional pour le règlement amiable des marchés publics

Numéro d'enregistrement : 13002928300012

Adresse postale : 22 mail Pablo Picasso

Ville : Nantes

Code postal : 44042

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

Téléphone : +33 253467983

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes

Numéro d'enregistrement : 173 500 059 00014

Adresse postale : 3, contour de la Motte

Ville : RennesCedex

Code postal : 35044

Subdivision pays (NUTS) : Morbihan (FRH04)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Téléphone : +33 223212828

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 010fa94e-bc03-42e7-aa3d-23f6b263db6f - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 09/12/2024 à 17:44

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/12/2024